

Agence Française de Lutte contre le Dopage : 7 juillet 2011

Résumé de la décision relative à M. Freddy HAMLET :

« Lors du « Grand prix de la Ville du Gosier » de cyclisme, M. Freddy HAMLET, alors titulaire d'une licence délivrée par la Fédération Française de Cyclisme, a été soumis à un contrôle antidopage, organisé le 29 août 2010 dans la commune de Gosier (Guadeloupe). Selon un rapport établi le 28 octobre 2010 par le Département des analyses de l'Agence française de lutte contre le dopage, les analyses effectuées ont fait ressortir la présence d'acide-11-nor-delta-THC-9 carboxylique, métabolite du tétrahydrocannabinol, principe actif du cannabis, à une concentration estimée à 56 nanogrammes par millilitre. L'analyse de contrôle effectuée le 11 janvier 2011 à la demande de l'intéressé a confirmé ce résultat.

Par une décision du 7 juillet 2011, l'Agence française de lutte contre le dopage, saisie de ces faits sur le fondement des dispositions du 1^o de l'article L.232-22 du code du sport en application desquelles elle est compétente pour infliger des sanctions disciplinaires aux personnes non licenciées des fédérations sportives françaises, a décidé de prononcer à l'encontre de M. HAMLET, s'agissant d'une troisième infraction à la législation antidopage, la sanction de l'interdiction de participer pendant quatre ans aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par les fédérations sportives françaises.

L'Agence faisant application de l'article L. 232-23-2 du code du sport, il est demandé à la Fédération française de cyclisme d'annuler les résultats individuels obtenus par l'intéressé lors du « Grand prix de la Ville du Gosier », organisé le 29 août 2010 dans la commune de Gosier (Guadeloupe), avec toutes les conséquences en découlant, y compris le retrait de médailles, points et prix.

La décision prend effet à compter de la date de sa notification à M. HAMLET. »

N.B. : la décision a été notifiée par lettre recommandée au sportif le 19 juillet 2011, ce dernier ayant accusé réception de ce courrier **le 22 juillet 2011**. M. HAMLET sera suspendu jusqu'au **21 juillet 2015 inclus**.